

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00882

Numéro SIREN : 840 866 354

Nom ou dénomination : 3P FORMATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt 20562

SOCIETE 3P FORMATIONS
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 Euros
Siège social : 3 Rue des Roches
63110 BEAUMONT
RCS CLERMONT-FERRAND 840 866 354

PROCES-VERBAL DE DECISION DU PRESIDENT
EN DATE DU 12 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 12 juillet,
A 18 heures,

Monsieur Jessy PICARD, Président de la société 3P FORMATIONS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 Euros, dont le siège social est à BEAUMONT (63110), 3 rue des Roches, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 840 866 354,

A pris la décision suivante :

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président, estimant nécessaire d'être assisté d'un Directeur Général, désigne en qualité de Directeur Général de la Société 3P FORMATIONS, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Steven PICARD**, né le 27/11/1990 à BOURGES (18) et demeurant 4D Boulevard de Strasbourg à CHOLET (49300).

Monsieur Steven PICARD, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare satisfaire aux conditions requises par la loi et les statuts en ce qui concerne le mandat de Directeur Général.

POUVOIR DU DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Steven PICARD accomplira sous la responsabilité du Président tous les actes pour lesquels il aura reçu mandat exprès de ce dernier.

Sont exclus de son domaine d'attribution, les actes et décisions énumérés dans les statuts relevant des décisions collectives d'associés ainsi que les pouvoirs qui résulteraient de la compétence exclusive du Président.

Les pouvoirs du Directeur Général relèveront exclusivement des domaines de l'ingénierie et du développement.

A ce titre, il disposera des mêmes pouvoirs que ceux qui me sont attribués par l'article L 227-6 du Code Commerce, pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions exercées collectivement par les associés.

D'ores et déjà, le Président délègue au Directeur Général, et ce pour la durée de ses fonctions, les pouvoirs suivants :

- Elaborer la politique commerciale de la Société et contracter avec les tiers s'agissant de la mise en œuvre de cette politique commerciale ;
- Déterminer les orientations stratégiques, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place, après analyse et évaluation des différentes composantes du marché ;
- Animer l'équipe des études techniques, piloter ses activités et évaluer ses performances ;
- Analyser les besoins techniques des projets, les coordonner et les optimiser afin de fournir les prestations techniques nécessaires à la production d'offres et à la réalisation des contrats ;
- Organiser la veille technologique ;
- Déterminer les outils et les méthodes à mettre en œuvre et engager les investissements nécessaires à cette mise en œuvre ;
- Définir les orientations en recherche et développement.
- Négocier et signer les accords commerciaux et partenariats au nom de la Société.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'éventuelle rémunération de Monsieur Steven PICARD sera fixée ultérieurement.

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND.

AINSI FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT,
A CLERMONT-FERRAND,
LE 12 JUILLET 2018.

Le Président

Monsieur Jessy PICARD



**Pour acceptation des Fonctions
de Directeur Général**

Monsieur Steven PICARD

